

Benoît,

Voilà bientôt 8 ans maintenant, que nous échangeons, plus ou moins cordialement, autour de sujets divers et variés, dans cette enceinte communale.

J'aimerais tellement pouvoir, comme il m'arrive régulièrement de le faire avec tes collègues de l'opposition constructive, discuter avec toi de réels problèmes de fond, dans l'intérêt des citoyens, sans arrière calcul politique, et ne pas perdre mon temps dans des débats politiques dont le seul objectif est d'attirer les projecteurs sur les tribuns autour de cette table, mais bon... je dois avouer que ces huit années à tes côtés, m'ont peu donné l'occasion de le faire et que je me suis, trop volontiers peut-être, laissé entraîné dans des joutes verbales, parfois stériles.

Mais, il faut tout de même reconnaître que, souvent, les perches que tu nous tends sont irrésistibles... Ce 17 avril, lors de la mise en place de la 1ère CCATM, il m'est revenu, comme échevin de l'urbanisme, de présenter les attentes du Collège à l'ensemble des membres. Voici, en substance, ce je pouvais lire à l'ensemble de cette commission, dont, bien entendu, tu es l'un des représentants politiques :

Si le Collège Communal a mis en place un CCATM au sein de la Commune, c'est pour aller à la rencontre des objectifs suivants ;

1. Réfléchir globalement sur l'aménagement du territoire communal avec une vision à court, moyen et long terme.
2. Sur base d'un relevé des zones à bâtir, réfléchir aux potentialités à privilégier.
3. Réfléchir à l'opportunité de l'éventuelle création d'un schéma de structure au sein de la Commune.
4. A défaut d'un règlement communal d'urbanisme, systématiser les procédures dans le cadre de l'octroi des permis de bâtir (chemins, excédents de voirie, raccordement électrique, éclairage,...)
5. Réfléchir globalement sur les problèmes de mobilité au sein de la Commune avec, en priorité une réflexion sur l'évolution du centre de Wellin, dont le caractère a fortement évolué ces 10 dernières années.
6. Lors de la prochaine réunion, présenter à la CCATM des pistes d'aménagement possibles du site Gilson.

Tu reconnaîtras, mon cher Benoît, que même si ces propositions du Collège n'ont pas été faites sous le feu des projecteurs, elles ressemblent étrangement aux deux propositions neuves et constructives que tu nous soumetts ce jour et dont tu tenteras probablement de récupérer la paternité dans un prochain bulletin communal... Pour ma part, je préfère l'atmosphère de travail, certes plus besogneuse des différentes commissions démocratiques locales que nous avons mises en place que la lumière des projecteurs.

J'ajouterai, pour ton information, que la CLDR, dont tu n'es, objectivement, pas le membre le plus assidu, s'est déjà largement penchée, avec un travail de fond sur la sécurité routière et les problèmes

de stationnement au cœur de Wellin, avec une visite de terrain du Collège des endroits liés à toutes les fiches rentrées par les membres de la CLDR en compagnie de représentants de l'IBSR et du MET. Il est d'ailleurs surprenant que le membre effectif que tu es n'ait pas rentré de fiche à propos de cette problématique. Pour ton information, une réunion commune CLDR/CCATM est envisagée dans le courant du second semestre.

Pour le reste, lors de la 1<sup>ère</sup> CCATM, nous avons déjà fixé, en séance, les priorités des réunions à venir. La première d'entre elles étant la présentation des premières esquisses d'aménagement du site Gilson selon le PCA en cours d'élaboration.

Pour ce qui concerne le règlement communal relatif aux équipements des parcelles ayant fait l'objet d'un permis d'urbanisation, nous avons, là aussi, amorcé la question lors de la 1<sup>ère</sup> CCATM et donné les 1ers éléments de réponse suivants, à savoir que :

Actuellement, dans toutes les demandes introduites, la commune s'aligne sur ce que pratiquent les réseaux d'électricité ou la SWDE, c.à.d. que le demandeur paie son installation. Un maximum est fait pour minimiser les coûts et certains travaux sont réalisés en régie communale lorsque c'est possible.

Les parcelles faisant l'objet d'un permis d'urbanisme ou groupé sont règlementés par le CWATUPE qui prévoit le même système (demandeur=payeur) et le partage en cas de permis groupé.

Le CWATUPE devant être entièrement remanié au 1<sup>er</sup> janvier 2015, comme tu l'as donc entendu à de nombreuses reprises, notamment lors de cette 1<sup>ère</sup> réunion de CCATM, il nous paraît donc très peu opportun de se pencher sur cette question d'un nouveau règlement maintenant alors que celui-ci devra faire référence à un autre cadre dans quelques mois.

En dehors de ces quelques minutes sous les projecteurs dont nous aurons, l'un et l'autre, pu bénéficier, cette demande d'ajout de points à l'ordre du jour d'une prochaine CCATM est donc finalement peu opportune, c'est pour quoi je suggère au conseil communal de ne pas lui donner suite, mais de laisser la CCATM, dont la qualité des membres est remarquable, se pencher elle-même, en ta présence régulière, nous l'espérons ben sûr, sur les sujets qu'elle estimera prioritaires.

Pour le reste, même si je mentirais en te disant que nos joutes verbales ne me procurent aucun plaisir, je pense sincèrement que nous ferions mieux, l'un et l'autre, de consacrer davantage de notre temps à des débats de fond plutôt que de forme.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de te le dire, après bientôt 2 ans, c'est toujours avec la plus grande impatience que j'espère que l'homme intelligent que tu es, nous fera l'honneur d'une proposition de projet réellement construit dans l'intérêt de tous.

Lorsque ce jour arrivera, je te fais la promesse solennelle de la soutenir, sans aucun calcul politique, et même, si tel est le cas, de t'en reconnaître l'entière paternité publiquement.

Pour le Collège.

Etienne Lambert

Echevin de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.